

Chers Présidents de Clubs,
Chers Présidents de Ligues,

Le gouvernement a annoncé un déconfinement partiel le 26 Novembre 2020 avec une possibilité de reprise progressive des activités sportives individuelles et ce, dans le respect de règles sanitaires.

La FFVRC estime que ses activités peuvent reprendre dès lors que des règles simples sont suivies et respectées par tous, de manière solidaire, responsable et citoyenne.

Ce document fixe les règles des activités sportives de la pratique de voiture radio-commandées pouvant reprendre progressivement.

Il s'agit de préconisations fédérales. Les décisions finales n'appartiennent qu'aux services de l'état.

Nous pensons aussi que vous, Présidents de Ligue et Présidents de Clubs pouvez en être les acteurs. Il est probable que des consultations par département, voire locales, aient lieu afin d'adapter le dispositif national à la réalité territoriale, notamment en lien avec les situations sanitaires régionales et locales.

Cette mission sera confiée aux préfets et aux maires, ces derniers pourraient vous solliciter. Munis de ce plan de reprise, le cas échéant, vous pouvez également les solliciter. Donc nous comptons sur vous tous pour relayer, argumenter, voire adapter notre projet à une reprise d'activité. Au cas par cas, il sera sans doute nécessaire de traiter de « l'aménagement » de certains lieux de pratique, afin d'aider chacun(e) à respecter les mesures de distanciation physique.

Merci à tous pour les efforts déjà consentis à titre individuel et pour cet engagement collectif qui nous permettra, nous l'espérons, de pratiquer à nouveau la voiture radio commandées dès le 28 Novembre 2020.

COVID 19 – Proposition de plan de reprise à compter du 16/01/2021

(Document mis à jour le 17/01/2021, suivant Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 16 janvier 2021)

Cette reprise s'inscrit bien sûr dans la doctrine sanitaire édictée par le Premier Ministre le 26 Novembre 2020, et mise à jour du Ministère des Sports du 15/01/2021. La pratique de la voiture RC est une activité individuelle d'extérieur ou d'intérieur qui nécessite du matériel dont les pratiquants réguliers en sont propriétaires.

Ces activités se pratiquent de façon autonome, quotidiennement ou non, pour le plaisir, la santé. Elles contribuent au bien-être psychologique de leurs pratiquants.

Un redémarrage progressif de la pratique de la voiture RC nous semble possible tout en préservant la santé des Français, et en assurant la continuité de la vie de la nation.

Le plan s'établira en quatre axes principaux :

- Reprise sur les terrains extérieurs (possible dès le 28 Novembre 2020 en fonction des autorisations gouvernementales, préfectorales et municipales)
- Reprise des compétitions
- Reprise dans les terrains en indoor (pour l'instant interdite)
- Mesures pratiques, conseils.

Reprise de la pratique individuelle dès le 28 Novembre 2020 en extérieur.

Cela concerne les activités de loisir de pleine nature (en extérieur). Pratiquées individuellement, elles se déroulent en totale autonomie dans le cadre des structures fédérales. Les Présidents de Club sont invités à se rapprocher des autorités municipales ou préfectorales pour s'assurer que les interdictions locales sont levées.

Informez au maximum vos pilotes des règles liées à l'évolution de l'épidémie.

Gardez à l'esprit que votre Club pourra être de nouveau fermé par décret ou s'il ne respecte pas les mesures imposées.

Communiquez à vos adhérents les règles obligatoires pour exercer leur loisir.

La pratique individuelle (entraînements)

Chaque personne pourra pratiquer la voiture RC en respectant le principe de distanciation physique entre pratiquants.

Les sportifs pratiquent avec une distance de sécurité en respectant les exigences sanitaires (1m entre chaque participant avec port du masque obligatoire).

La jauge sera déterminée par le club en fonction de ses capacités d'accueil tout en respectant les règles de distanciation.

Préconisation des règles à appliquer :

- Respecter les gestes barrières : port de masque, lunettes larges et/ou visières protectrices.
- En cas de symptômes, rester chez soi et consulter. Ne pas se rendre sur le lieu de pratique.
- Sur les lieux de pratique ne pas rester inactif. Pratiquer puis rentrer chez soi.
- Se déplacer sur site individuellement ou à 2 maximum.
- Respecter les règles de déplacement (couvre-feu de 18H00 à 6H00).
- Utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité.

Règles applicables aux Clubs : Chaque structure devra respecter les règles générales, les faire respecter par les membres du Bureau et les expliquer aux pratiquants.

- Faire respecter les gestes barrières.
- Mise à disposition des masques pour ceux qui en seraient démunis, du gel hydro-alcoolique et/ou un moyen de se laver les mains avec du savon.
- Port du masque obligatoire durant tout le séjour sur le circuit.
- Rappel et précision des règles sanitaires (individuellement ou collectivement) à chaque nouvel arrivant : elles seront affichées sur les lieux de pratiques.
- Priorité à la tenue des pratiques en extérieur permettant l'espacement de plus de 1m entre chaque personne. En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises ...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque séance de pratique.
- L'organisation de repas est interdite. Vente à emporter possible.
- Réduction des groupes (à adapter en fonction des capacités du club) pour respecter plus facilement les règles de distanciation et diminuer les interférences interpersonnelles.
- Utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements de protection individuelle et de leur matériel de pratique, pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable.
- Enregistrement par le Club des coordonnées (date, nom, prénom, adresse, téléphone, mail, heure d'arrivée) de chaque pratiquant (y compris les accompagnateurs) dans un cahier de présence. Le Club s'engage à la communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande pour une visée épidémiologique.

Reprise d'activités en indoor

Les activités se pratiquant en intérieur (y compris pour les mineurs) restent interdites après le 16 Janvier 2021.

Reprise des compétitions (officielles ou amicales)

Les compétitions sont possibles sous réserve de respecter les règles applicables ci-dessus et d'interdire l'accès au public. (huis clos)

Le nombre de participants sera limité pour respecter la distanciation physique dans les stands (suivant les capacités d'accueil de chaque club).

Pour les postes de ramassage, les pilotes devront posséder leur propre gilet (pas de prêt de gilet, ni d'échange entre pilotes)

Mesures pratiques pour appliquer les règles ci-dessus

Afficher les consignes de mesures barrières fournies par la FFVRC et toute information utile (affiches, banderoles...) :

- à l'entrée de votre Club
- à l'entrée des stands
- à la montée sur le podium
- à l'entrée de la zone de ravitaillement
- à tout endroit où vous le jugerez nécessaire.

Vous pouvez aussi adresser l'affiche réalisée par la FFVRC à tous les adhérents de votre Club par mail. Installez du savon à chaque point d'eau et/ou une solution hydro-alcoolique dans tous les endroits stratégiques de lavage des mains. N'hésitez pas à rappeler à vos adhérents qu'il est indispensable de se laver les mains dès qu'ils auront touché un objet ne leur appartenant pas.

Nettoyer régulièrement les poignées de porte, les rampes d'escalier du podium, les stands qui se libèrent, la zone de ravitaillement, etc.

N'hésitez pas à impliquer vos adhérents en fournissant des produits désinfectants aux endroits stratégiques de nettoyage.

Distanciation physique

Dans les stands : pour l'installation des pilotes dans les stands créez une signalétique tous les mètres sur les tables (avec port du masque obligatoire). Exemple d'idées : scotch sur les tables, plexiglass ou film alimentaire entre les poteaux, placement en quinconce ou d'un seul côté pour éviter le face à face.

Sur les podiums : créer une signalétique pour espacer les pilotes tous les mètres. Afficher en bas du podium le nombre de pilotes à ne pas dépasser.

Organiser des durées de sessions de pilotage pour avoir un temps de roulage pour chacun.

N'autoriser qu'une seule personne à la fois dans les escaliers (pas de croisement).

Il faut interdire l'utilisation des soufflettes, et rappeler l'interdiction de fumer et vapoter.

Conclusion

Ces restrictions évolueront selon les consignes gouvernementales et feront l'objet de recommandations, directives, consignes complémentaires et régulièrement révisées.

Ce document sera donc susceptible d'être mis à jour.